

Règlement des locations (activités aquatiques)

Le règlement ci-dessous a pour but de préciser les droits et devoirs, entre d'une part l'organisateur Holiday at Morlon Beach et d'autre part les clients. Il sera signé par chaque utilisateur avant le début de la location.

1. Toute personne désirant pratiquer une des activités nautiques atteste impérativement **savoir nager**, ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale et **ne pas être sous l'influence d'alcool ou autres substances illicites**.
2. Toute personne désirant pratiquer une des activités proposées, doit être consciente que la plupart de ces activités nécessite **une bonne condition physique**. Le personnel du stand d'animation peut refuser l'accès à certaines activités à des personnes jugées insuffisamment préparées.
3. Toute personne désirant pratiquer une des activités proposées, doit être consciente que la plupart de ces activités se pratiquent dans des conditions dépendantes de facteurs externes et aléatoires dont la météo. Le personnel du stand d'animation peut annuler au dernier moment ou stopper certaines activités en raison de mauvaises conditions météorologiques dangereuses.
4. Les activités non encadrées se font sous **l'entière responsabilité du pratiquant**, notamment **pour les dommages corporels et matériels** que ce pratiquant pourrait occasionner envers lui-même ou envers des tiers.
5. **Le matériel** loué ou prêté pour les différentes activités, **est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur**.
6. Le matériel loué doit être rendu au stand d'animation en bon état et en respectant les horaires demandés pour le retour. **Tout matériel non rendu ou rendu anormalement dégradé**, pourra donner lieu à **une facture de compensation** du préjudice subi par l'organisateur Holiday at Morlon Beach.
7. Tout client doit impérativement **contrôler et/ou essayer le matériel loué** pour des activités, et demander immédiatement le remplacement d'un matériel non adapté ou endommagé. Passé un certain délai après le départ effectif pour l'activité, l'organisateur Holiday at Morlon Beach n'est plus tenu de recevoir une réclamation concernant le matériel.
8. Tout pratiquant s'engage à **respecter les consignes de sécurité et d'utilisation du matériel** données par le personnel du stand d'animation.
9. **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire tout au long de la pratique des activités**.
10. Tout pratiquant s'engage à respecter scrupuleusement : la propreté des sites de pratiques ; la flore, la faune et l'environnement, notamment en rapportant tout détrit ; les propriétés privées riveraines des sites de pratique ; les autres utilisateurs des sites de pratique, et notamment les pêcheurs.
11. **Les personnes mineures** doivent fournir une **autorisation écrite d'un adulte responsable** pour toute activité, accompagnée d'une décharge de responsabilité.
12. **Les enfants de moins de 16 ans** ne sont pas autorisés à pratiquer une activité non encadrée sans adulte accompagnant.

